

## Comment faire votre don ?

### Par courrier

- Envoyer ce bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante : Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale Midi-Pyrénées - 11 boulevard des Récollets - Le Belvédère - 6 B - 31078 Toulouse cedex 4

**Simple, rapide, économique et écologique : pas de chèque, pas d'enveloppe, pas de timbre !**



### Par internet

- **Faites votre don en ligne** sur notre site internet sécurisé en tapant dans votre moteur de recherche « Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées » ou en tapant l'adresse Web suivante <http://www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16> Vous trouverez le projet en cliquant sur la rubrique **Tous les projets**, vous pourrez ainsi faire votre don en ligne.

### Renseignements

**Mairie de Saiguède**

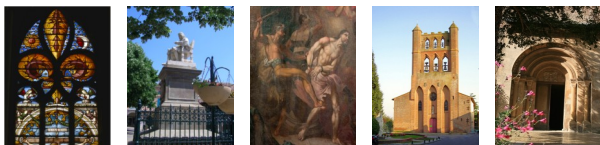
Tél : 05.61.91.68.74

Mail : saiguède.mairie@gmail.com

### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Régionale Midi-Pyrénées

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine naturel (*sous certaines conditions*).

Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (*cf. bulletin de don joint*).

- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

FONDATION



DU  
PATRIMOINE



*Restauration de  
l'autel-tabernacle*

*Commune de Saiguède  
Département de la Haute-Garonne*

## BON DE SOUSCRIPTION

### AUTEL TABERNACLE

#### A SAIGUEDE (HAUTE-GARONNE)

**Oui, je fais un don pour restaurer l'autel tabernacle de Saiguède** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – autel-tabernacle de Saiguède »**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).**

**Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.**

*\* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

**Pour les particuliers**, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable \*\*

(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) \*\* (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

*(\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt). *(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).*

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

**l'impôt sur le revenu**

**l'impôt sur la fortune**

**l'impôt sur les sociétés**

Nom ou Société.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone / Mail : .....

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre  En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.*



Saiguède en Sâves est situé sur la ligne de crête et de partage des eaux entre la Save et la Garonne.

L'église Sainte-Marie Madeleine du XVIIIe siècle et de la seconde moitié du XIXe siècle fut bâtie en briques de terre crue et cuite et de galets.

L'église médiévale fut sans doute importante, si l'on en croit les briques moulurées qui attestent un porche roman et la collection de reliques déposées dans l'église actuelle.

Placé au cœur de l'église, l'autel présente une belle unité d'époque, à la manière des autels de la dynastie Ferrière en Comminges. De forme tombeau, gradins et tabernacle font office de retable. Il date du XVIIIe siècle.



La partie autel est constituée en bois polychrome, doré à la feuille d'or et d'argent. Le plateau de faux marbre gris est en très mauvais état de conservation (30% restant) ainsi que les bandeaux supérieur et inférieur. La partie gradin entourant les différents faux marbres a été repeinte avec une peinture dorée.

La partie tabernacle entièrement dorée à la détrempe à la feuille d'or est dans un état moyen de conservation et très encrassée.

On note la présence de motifs réparés à la feuille d'argent sur la porte du tabernacle et sur le socle de la sculpture du pélican.

On observe de nombreuses lacunes d'enduits sur la partie supérieure moulurée dont la corniche bois a quasiment disparu et sur l'ensemble des sculptures représentant un pélican, des pots à feu et des attributs. Cette œuvre est protégée au titre des monuments historiques depuis le 17/10/2014.

L'église ayant été restaurée, en grande partie, par la Mairie dont le budget est très limité. L'autel, le tabernacle ainsi que le buste de Sainte Marie Madeleine doivent faire l'objet de coûteux et indispensables travaux de restauration pour garantir leur pérennité et leur valorisation, que la Mairie ne peut assumer.

Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération de conservation et de mise en valeur de ce précieux patrimoine.

